

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 05 mars 2026

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 058-265801944-20260305-DEL05032026_10-DE

Le nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice est de 13.

Effectif légal : 7

Procuration : 1

Présents (12) :

Martine Mazoyer, Vice-Présidente
Philippe Cordier, Conseiller Municipal, Vice-Président délégué
Myrienne Bertrand, Conseillère Municipale
Hervé Barsse, Conseiller Municipal
Guillaume Largeron, Conseiller Municipal
François Diot, Conseiller Municipal
Jacqueline Pasin, Administratrice
Nathalie Gemza, Administratrice
Michèle Roy, Administratrice
Éliane Barbier-Humeau, Administratrice
Gérard Ferrand, Administrateur
Roger Clay, Administrateur

Excusé (1) :

Denis Thuriot, Président – procuration à Martine Mazoyer, Vice-Présidente

DEL05032026-10

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Exposé,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la loi d'orientation n° 98-657 du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et notamment son article 10 ainsi que le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence des aides financières octroyées par les personnes publiques,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 9 avril 2018, relative aux modalités de versement des subventions par le C.C.A.S. de Nevers,

Considérant que depuis plusieurs années, le C.C.A.S. de Nevers apporte son concours au fonctionnement et/ou aux projets des associations engagées en faveur des personnes en situation de précarité ou œuvrant dans le domaine de la prévention,

Considérant que les associations engagées dans un partenariat régulier avec le C.C.A.S. bénéficient d'un conventionnement et qu'en dehors de ces partenariats établis, d'autres associations peuvent être soutenues,

Considérant que dans ce cadre, les associations suivantes : AFHED (Aide aux Femmes et Hommes En Difficulté), CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des

Familles), ADEPAPE 58, le CDAD (Conseil Départemental de l'ACN (Association Chandelier de Nevers) ont déposé une deman

Envoyé en préfecture le 09/03/2026

Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le

ID : 058-265801944-20260305-DEL05032026_10-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a décidé :

- D'arrêter, comme suit, le montant des concours financiers accordés au titre de l'année 2026 :

▪ AFHED	1 500 €
▪ CIDFF	2 000 €
▪ ADEPAPE 58	1 000 €
▪ CDAD	0 €
▪ ACN	0 €

- D'autoriser le Président du C.C.A.S. à signer tout document en lien avec cette décision.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2026, article budgétaire 65748.

Adopté à l'unanimité par 13 voix (dont 1 procuration).

**La Vice-Présidente,
Martine Mazoyer**